ZONE 83

Comités : 21-23

Comité : Nord Pas de Calais - Picardie

REGLEMENT

TRIPLETTES D1 SAISON 2023 - 2024

Le Comité **Nord Pas de Calais avec la présence de la Picardie** organise le Championnat **Triplettes 1ère division** et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du **17 au 20 Mai 2024 à VICHY.**

Ce championnat est ouvert à tous joueurs licenciés dans le Comité et à jour de leur cotisation 2023-2024.

Cette épreuve est soumise aux règlements des compétitions u regroupement et aussi celle de la F.F.T. en vigueur :

Fascicule 1 : Chapitre 1 Article 13 et Chapitre 2 Article 20 à 40.

Fascicule 4 : Règles applicables aux Championnat en triplettes.

Et du code d'arbitrage en vigueur

Ces documents étant consultables auprès de L'arbitre.

Le **nombre de Triplettes qualifiées** pour la finale nationale **a été fixé à 2** pour le Nord Pas-de-Calais et **1** pour la Picardie avec la présence de 4 équipes minimum (S'il y a moins d'équipes qui se présentent, la Picardie perd sa place qualificative qui sera rendu au National) par notre Président de Zone.

<u>Règle Sanitaire</u>

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection *(www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)*
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être est obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 24h sera indispensable (toutes personnes ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif)**.**

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat régional se déroulera en **1 finale** de **2 séances** qui se jouera le **samedi 02 Mars 2024 à 13h et la 2eme Séance : L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi soit 1h30 après la fin de la 1er séance en tenant compte de la configuration de la salle pour la prise du repas**

Salle Centre Socioculturel A. Largiller

Rue de Salermes (GPS au 48 grille rouge=

59490 SOMAIN

Le nombre de triplettes participant à la 2ème séance sera fonction du nombre de triplettes participant à la première séance : Si table relais à la première séance, la dernière équipe de la dite 1er séance sera éliminée.

Participation : **25 euros par joueur** (une équipe D2 qui participe à la Triplette D1 et uniquement la même équipe se verra offrir son engagement pour la Triplette D2)

Pour jouer en D1, l'indice global de la triplette doit être strictement supèrieur à 14

(Voir tableau ci-joint**)**

La mise en place de la première séance sera effectuée, en fonction du nombre d'inscrits, avec le logiciel d'inscription EXTAR et sera faite de façon à optimiser l'intérêt de l'épreuve. Lors de la 1ere séance la Triplette championne sortant sera N1.

Les triplettes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Le silence est de règle durant les donnes.

INSCRIPTION

L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent Règlement. Il est impératif de s'inscrire à l'avance afin d'optimiser la préparation de l'épreuve.

La feuille d'inscription est à retourner, avant le **25 Février 2024**:

- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club,
- ou par email : ccr5962@yahoo.com

DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'épreuve et l'arbitre se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utile à ce règlement pour permettre le bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

INDICE PCN FINALE : 1,80

Attribution PP : 1er 22 PP, 2ème 18, 3ème 14, 4ème 11, 5ème 9, 6ème 7, 7ème 6, 8ème 5, 9ème 4, 10ème 3, 11ème 2, 12ème 2

RETARD

Les Triplettes doivent être présentes et complètes à 12H45.

Après 10 minutes, délai de grâce, l'arbitre inflige 0.5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les Triplettes incomplètes. Une Triplette présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette enveloppe sera remise avant le début de la première phase régionale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale et/ou de ligue.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Zone et le Président de la C.C.N.

DISCIPLINE --- DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi et traduit en chambre de discipline.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante sans être traduit en chambre de discipline.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

Tout joueur communicant avec ses partenaires sera exclu, avec sa triplette, du championnat et traduit en chambre de discipline.

- Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur appareils numériques jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 5 %.

Président de Zone **Directeur d'épreuve**

Mathias BOUQUILLON **Stéphane MIONNET**

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4

NC	Non Classé	4